



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2024-GC-55

Préoccupation concernant la coordination des travaux routiers entre Broc et Corbières–Villarvolard

Auteur-e-s :	Barras Eric / Remy-Ruffieux Annick
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	01.03.2024
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	01.03.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	27.08.2024

I. Question

Nous, députés de la vallée de la Jogne, souhaitons porter à votre connaissance nos vives préoccupations quant aux futurs travaux de réfection de la route cantonale entre Corbières et Villarvolard, qui coïncideraient avec la fin des travaux à la traversée de la Commune de Broc.

Nous ne remettons pas en cause la nécessité de ces travaux. Cela fait néanmoins plusieurs années consécutives que les habitants de la Vallée de la Jogne subissent d'importants désagréments liés aux chantiers successifs, impactant la zone de Bataille d'abord, puis la traversée de Broc, en chantier depuis de nombreux mois et où les travaux devraient reprendre prochainement.

En raison des travaux à Broc notamment, la déviation en place à l'intersection au bas de la route de Bataille est largement utilisée par les habitants de notre vallée qui se rendent dans la capitale gruérienne ou qui prennent l'autoroute. La route entre Corbières et Villarvolard devient ainsi un axe de circulation essentiel.

Les habitants locaux sont préoccupés par le fait que les travaux de Broc et les travaux entre Corbières et Villarvolard puissent être entrepris simultanément. Cela pourrait en effet entraîner une situation très problématique, notamment paralyser toute la Vallée de la Jogne et une partie de la rive droite. Les transports publics sont également impactés puisqu'ils prennent régulièrement du retard. Les passagers manquent ainsi leurs correspondances.

Nous notons encore que la difficulté d'accès à la vallée impacte négativement le tourisme. Les véhicules font souvent demi-tour lorsqu'ils arrivent dans les bouchons créés par les feux des travaux, ce qui conduit à un boycott momentané de la vallée.

Au vu de ce qui précède, nous nous permettons les questions suivantes :

1. Ces chantiers doivent-ils impérativement être réalisés en même temps ?
2. Est-il possible de revoir la planification de l'un ou l'autre afin de garantir la fluidité de la circulation et d'éviter des désagréments aux citoyens ?

3. En cas d'accidents graves ou d'autres urgences (ex. incendies), les secours auraient-ils rapidement accès à ces tronçons routiers s'ils ferment les deux axes en même temps ?
4. Le Conseil d'Etat est-il conscient de cette problématique et envisage-t-il d'intervenir auprès des services concernés pour coordonner ces travaux de manière à ne pas léser toute une vallée ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

Les travaux prévus sur la route cantonale entre Corbières et Villarvolard ont déjà fait l'objet de deux questions parlementaires en 2021 (2021-CE-57) et 2022 (2022-CE-328). Ils consistent en un aménagement cyclable entre ces deux localités.

Le Conseil d'Etat est conscient que pendant 3 mois – les travaux de la traversée de Broc s'achèvent à la fin juin – ces deux axes routiers seront entravés par des travaux avec des signalisations lumineuses. Afin de réduire l'impact sur la fluidité du trafic aux heures de pointe, il est prévu de remplacer les feux par des vigiles qui peuvent optimiser les phases de circulation en fonction du trafic réel et ainsi éviter de longues phases « rouge » inutiles.

Le Conseil d'Etat peut répondre aux questions de la manière suivante :

1. Ces chantiers doivent-ils impérativement être réalisés en même temps ?

Il n'y a pas d'impératif absolu à réaliser ces deux chantiers qui ne sont pas liés, mais les travaux étant adjugés, il convient de les réaliser. Le Service des Ponts et chaussées (SPC) a comme objectif général d'éviter des simultanités de chantiers qui accentuent les perturbations pour les automobilistes, mais les contraintes externes non prévisibles qui affectent chaque projet ne permettent pas d'empêcher systématiquement tout parallélisme de chantiers. Pour rappel, le Conseil d'Etat, dans sa réponse à la question parlementaire de 2022, indique le début des travaux au 2^e semestre 2023.

La période planifiée pour les travaux s'inscrit dans une fenêtre temporelle bien déterminée en raison des contraintes météorologiques, de la fin du service hivernal (passage du chasse-neige) et de protection des sols (le dégrappage des terres ne peut se faire que dans certaines conditions d'humidité). De surcroît, le report des travaux à court terme générerait une augmentation des coûts du chantier.

2. Est-il possible de revoir la planification de l'un ou l'autre afin de garantir la fluidité de la circulation et d'éviter des désagréments aux citoyens ?

Afin de limiter la durée d'attente des véhicules et d'entraver le moins possible la fluidité de la circulation, des feux avec phasage différencié et des sens privilégiés en fonction des heures de pointe seront mis en œuvre. La situation sera analysée avec attention et des mesures correctrices telle que la gestion de la circulation par des vigiles sont prévues.

3. En cas d'accidents graves ou d'autres urgences (ex. incendies), les secours auraient-ils rapidement accès à ces tronçons routiers s'ils ferment les deux axes en même temps ?

Les deux axes ne sont évidemment pas fermés à la circulation, mais régulés par feux (circulation unidirectionnelle). Les urgences auront la priorité fixée par la législation « feux bleus ». Quant aux bus, ils auront la possibilité de manifester leur présence au système de régulation des feux pour leur donner la priorité (télécommande ou repérage par GPS). Enfin des télécommandes seront remises aux pompiers ainsi qu'aux ambulances.

4. *Le Conseil d'Etat est-il conscient de cette problématique et envisage-t-il d'intervenir auprès des services concernés pour coordonner ces travaux de manière à ne pas léser toute une vallée ?*

Le Conseil d'Etat a pris acte des explications du service et n'envisage pas d'intervenir.